

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

-----  
Arrondissement  
de Rambouillet

-----  
Canton de  
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.



DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE

DECISION N° 021-2023

**REFERENCES :** LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

OBJET :

Contrat de Cession  
Association « Balivernes » pour  
concert Saint Patrick et initiation  
danses le 18 mars 2023 à 18h30

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant**, les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des manifestations s'inscrivant dans le projet culturel telles que les spectacles vivants,

**Considérant**, la volonté d'organiser un concert et une initiation aux danses le 18 mars 2023 à 18h30.

**Considérant**, la proposition de « Association Balivernes » concernant un concert et une initiation aux danses de la soirée,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De signer le contrat de cession entre la commune de La Verrière et « Association Balivernes » domiciliée 12 allée des Néfliers – 78990 ELANCOURT – pour un concert et une initiation aux danses le 18 mars 2023 à 18h30

**ARTICLE 2 :** En contrepartie du droit d'exploitation, la collectivité versera la somme de 500 € TTC en mandat administratif

**ARTICLE 3 :** Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget chapitre 011 nature 611

Fait à La Verrière,  
Le 10/03/2023



Nicolas DAINVILLE